



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DIRECTION NATIONALE POUR LE NIGER

## EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR

AVIS D'APPEL D'OFFRES

TIT 611 IBC

### Adjudication n°01/2013 du 20 novembre 2013

LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QU'ELLE ORGANISE POUR LE COMPTE DU TRESOR, A L'ATTENTION DES INTERVENANTS AUTORISES<sup>1</sup>, AGISSANT POUR LEUR PROPRE COMPTE OU POUR CELUI DE LEUR CLIENTELE, UN APPEL D'OFFRES POUR CESSIONS D'OBLIGATIONS DU TRESOR AUX CARACTERISTIQUES SUIVANTES :

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| - Etat émetteur                                  | : Etat du Niger                     |
| - Montant maximum global                         | : 25 000 millions de F.CFA          |
| - Valeur nominale unitaire                       | : 10 000 FCFA                       |
| - Prix de souscription                           | : multiple                          |
| - Date de valeur                                 | : 21 novembre 2013                  |
| - Date et heure limites de dépôt des soumissions | : 20 novembre 2013, à 10 h 30 mn TU |
| - Taux d'intérêt                                 | : 6,2500 % l'an                     |
| - Durée  | : 5 ans dont un différé d'un (1) an |
| - Echéance finale                                | : 20 novembre 2018                  |
| - Modalités de remboursement                     | : amortissements annuels constants  |

LES TITRES EMIS SONT REMBOURSABLES LE PREMIER JOUR OUVRE SUIVANT LA DATE D'ECHEANCE. LES INTERETS SONT PAYABLES ANNUELLEMENT.

#### Personnes à contacter :

**Mahaman Lawan SABO MAZADOU** : Tél. 20 72 24 91 courriel : [lsabo@bceao.int](mailto:lsabo@bceao.int)

**Nafissa TANDJA** : Tél. 20 72 24 91 courriel : [ntandja@bceao.int](mailto:ntandja@bceao.int)

Niamey, le 24 octobre 2013

Le Directeur National,

  
Mahamadou GADO

<sup>1</sup> Sont autorisés à soumissionner directement sur le marché primaire des obligations du Trésor, les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la BCEAO, ainsi que les SGI.  
Les autres investisseurs sont autorisés à soumissionner sur le marché primaire par l'intermédiaire de banques implantées sur le territoire de l'UEMOA.